

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/7654
30 décembre 1966
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
CONCERNANT LES POUVOIRS DU REPRESENTANT DU CANADA AU CONSEIL DE
SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de faire savoir qu'il a reçu du Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures du Canada une lettre datée du 20 décembre 1966, transmise par une lettre du 27 décembre 1966 du représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation et indiquant que M. George Ignatieff a été nommé représentant du Canada au Conseil de sécurité et que M. Gordon E. Cox a été nommé représentant suppléant.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs en bonne et due forme.

